

Plan de protection pour les cours de gymnastique rentrée 2020

Nouvelles conditions-cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque locataire. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les six principes suivants seront respectés lors des cours de sport :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Les participants n'utilisent pas les vestiaires. Ils doivent pouvoir accéder aux toilettes, mais doivent prévoir d'être en tenue de sport avant d'arriver à la salle de gym.

Les cours successifs sont espacés de 10 minutes afin que les différents groupes ne se côtoient pas et les enfants sont accueillis et remis à leurs parents à la porte d'entrée des infrastructures. Aucun parent ne sera admis dans les locaux!

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

Les moniteurs disposeront d'une solution hydroalcoolique pour que les participants se lavent les mains avant et après le cours de sport.

4. Utilisation du matériel

Le club utilisera principalement son propre matériel et il s'engage à désinfecter les bancs et autres engins utilisés de la salle au moyen d'une solution hydroalcoolique.

5. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus.

6. Désigner une personne responsable au sein de l'école

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les cours doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés.

Dans notre club, il s'agit d'Anne-Marie Brunner

Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement
(Tél. +41 78 613 20 02 ou info@gymeauxvives.ch).

Anne-Marie Brunner
*Présidente de la société féminine
de gymnastique des Eaux-Vives*